

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2257

10 octobre 2007

SOMMAIRE

3D Luxembourg S.A.	108326	Keynet S.A.	108324
ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme	108315	Konnick Invest S.A.	108302
ACS Lux S.à.r.l.	108301	Limalux S.A.	108333
Action Coach Europe S.à r.l.	108301	LSRC S.à r.l.	108299
ADFC S.à r.l.	108303	Lux-PS S. à r.l.	108336
Ad Majora S.A.	108298	Martin East & Associates AG	108310
Alter Ego S.A.	108329	Misys International S.A.	108316
Amstel Media S.A.	108290	Oreka Finances S.A. Holding	108314
Arkadia Investments S.A.	108291	Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l.	108329
Attitude Studio Lux S.A.	108326	Pluspoint Software	108299
By One European	108309	Resources Services Holdings S.à r.l.	108313
Chester Opportunity 1	108316	Rhein Asset Management (Lux) S.A.	108291
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.	108290	Saxo S.A.	108324
Conceptware	108301	Serinus S.à r.l.	108305
Cottonwood Properties S.à r.l.	108318	Shai Holding S.A.	108306
Couple Finance S.A.	108299	Société Civile Immobilière Lambert Schroeder	108306
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	108329	Solitaire S.A.	108302
Demeures en Var S.à r.l.	108318	Station SA	108302
Desalline S.A.	108318	Tamweelview European Holdings S.A. ..	108303
Dietlikon Holding S.à r.l.	108331	Tamweelview S.A.	108303
Eau de Vie S.A.	108315	Terre Brune Holdings S.A.	108290
Europäische Kommission für gegenseitige Wirtschaftsbeziehungen	108310	Tilly Holding A.G.	108319
G.C.I. Mines S.A.	108300	Toitures des Trois Frontières	108334
Genièvres Property S.A.	108314	Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A.	108298
Gesellchen S.à r.l.	108315	UBP Multifunds	108333
H2O FundCo S.à r.l.	108306	USG Financial Forces S.A.	108329
Immofirst	108319	Wandhaff S.A.	108298

Terre Brune Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.313.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107813/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00338. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Amstel Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107819/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09158. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 mars 2007

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs:

- Paul Jeanbart, né le 23 août 1939, résidant 28, boulevard du Pont d'Arve, CH-1205 Genève (Suisse), président du conseil d'administration,
 - Jacqueline Jeanbart, résidant à Cologny (Suisse), 19, route de la Capite,
 - Eva Maria Jeanbart, née le 11 octobre 1969, résidant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny (Suisse),
 - Paola Jeanbart, née le 11 avril 1971, résidant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny (Suisse),
- est renouvelé, rétroactivement à effet du 9 juin 2006, pour une période de trois ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Septième résolution

L'Assemblée nomme Melle Christina Lana Jeanbart résidant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny administrateur pour une période de trois ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Huitième résolution

Le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est renouvelé, rétroactivement à effet du 9 juin 2006, pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding

P. Jeanbart

Président du Conseil

Référence de publication: 2007107882/45/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Rhein Asset Management (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.163.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 2. November 2006

Punkt 1:

Ernennung von Herrn Dr. Stötzel, wohnhaft im Merianweg 2, D-40724 Hilden, Herrn Christian Kratz, wohnhaft in der Overbergstraße 8, D-48683 Ahaus sowie Herrn Mark Bügers, wohnhaft in der Mindener Straße 13, D-40227 Düsseldorf, als Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die oben genannten Geschäftsführer werden mit der täglichen Geschäftsführung betraut.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007107883/8107/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04538. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Arkadia Investments S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 131.367.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARKADIA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square (Gibraltar), constituée à Gibraltar le 27 octobre 1988, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 26498, ayant un capital social de dix-neuf millions six cent huit mille six cent soixante-quinze livres sterling (19.608.675,- GBP), représenté par dix-neuf millions six cent huit mille six cent soixante-quinze (19.608.675) actions avec une valeur nominale de une livre sterling (1,- GBP).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ophélie Daunois, assistante, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de Gibraltar à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.

2.- Modification de la dénomination de la société en ARKADIA INVESTMENTS S.A..

3.- Détermination de l'objet social qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4.- Modification de la monnaie d'expression du capital et de la valeur nominale des actions en euros et fixation du capital à 29.093.391,- EUR, représenté par 19.608.675 actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

6.- Nomination de Messieurs Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran et Thierry Triboulot comme administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7.- Nomination de la société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

8.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Gibraltar à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, et d'adopter la forme d'une société anonyme et la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ARKADIA INVESTMENTS S.A..

Troisième résolution

L'assemblée décide de déterminer l'objet social qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la monnaie d'expression du capital social et de la valeur nominale des actions en euros et de fixer le capital social à vingt-neuf millions quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-onze euros (29.093.391,- EUR), représenté par dix-neuf millions six cent huit mille six cent soixante-quinze (19.608.675) actions sans désignation de valeur nominale.

La consistance du capital social est établie par un rapport du réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, du 10 août 2007 et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de ARKADIA INVESTMENTS LIMITED en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise et qui auront la teneur suivante:

STATUTS

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ARKADIA INVESTMENTS S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à vingt-neuf millions quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-onze euros (29.093.391,- EUR), représenté par dix-neuf millions six cent huit mille six cent soixante-quinze (19.608.675) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le dit transfert du siège social vers le Luxembourg n'est pas sujet à la perception du droit d'apport conformément à l'article 3-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), in place of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company ARKADIA INVESTMENTS LIMITED, with its registered office in Gibraltar, 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square (Gibraltar), incorporated in Gibraltar on the 27 October 1988, registered in the Companies Register of Gibraltar under the number 26498, having a share capital of nineteen million six hundred and eight thousand six hundred and seventy-five pound sterling (19,608,675.- GBP), represented by nineteen million six hundred and eight thousand six hundred and seventy-five (19,608,675) shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP).

The meeting is opened by Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, being in the chair, who appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Ophélie Daunois, assistant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered and administrative office of the company from Gibraltar to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, and adoption by the company of the form of a public limited company (société anonyme) and of the Luxembourg nationality.

2.- Change of the name of the company into ARKADIA INVESTMENTS S.A..

3.- Determination of the corporate object which will henceforth have the following wording:

«The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

4.- Conversion of the capital's currency and of the shares' par value into euro and fixing of the capital at 29,093,391.- EUR, represented by 19,608,675 shares without designation of the par value.

5.- Remodelling of the company's articles of association in order to adapt them to the Luxembourg law.

6.- Appointment of Mr. Christian Bühlmann, Mr. Alexandre Taskiran and Mr. Thierry Triboulot as directors until the end of the statutory general meeting of 2012.

7.- Appointment of the public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. as statutory auditor until the end of the statutory general meeting of 2012.

8.- Sundry.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Gibraltar to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, and to adopt by the company the form of a public limited company (société anonyme) and the Luxembourg nationality.

Second resolution

The meeting decides to change the name of the company into ARKADIA INVESTMENTS S.A..

Third resolution

The meeting decides to determine as follows the corporate object which will have henceforth the following wording:

«The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Fourth resolution

The meeting decides to convert the capital's currency and the shares' par value into euro and to fix the capital at twenty-nine million ninety-three thousand three hundred and ninety-one euro (29,093,391.- EUR), represented by nineteen million six hundred and eight thousand six hundred and seventy-five (19,608,675) shares without designation of the par value.

The consistency of the capital is established by a report of the independent companies auditor Mr. Jean Bernard Zeimet from L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dated August 10, 2007 and concluding as follows:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de ARKADIA INVESTMENTS LIMITED en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions.»

This report, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

Fifth resolution

The meeting decides to remodel the company's articles of association in order to adapt them to the Luxembourg law and which will have the following wording:

Articles of association

« **Art. 1.** There exists a Luxembourg public limited company (société anonyme) under the title of ARKADIA INVESTMENTS S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at twenty-nine million ninety-three thousand three hundred and ninety-one euro (29,093,391.- EUR), represented by nineteen million six hundred and eight thousand six hundred and seventy-five (19,608,675) shares without designation of the par value.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

All or part of the daily management of the Company's business may be delegated either to one or more directors, or., as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday in June at 05.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.»

Sixth resolution

The meeting decides to appoint three directors, namely:

- Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The directors' mandates will expire at the end of the statutory general meeting of 2012.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

The statutory auditor's mandate will expire at the end of the statutory general meeting of 2012.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Evaluation of the expenses

For the registration tax, the present transfer of the registered office of the Company to Luxembourg is not subject to the pro rata contribution duty in accordance with Article 3-2 of the law of December 1971.

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: C. Bühlmann, H. Janssen, O. Daunois, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107562/231/362.

(070122870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Wandhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 64.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, dans leur version abrégée, ont été déposés, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107839/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01993. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Daniele Alessandro Cardoso, entrepreneur, avec adresse professionnelle au Piazza Duse 3, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Diego Stefanel, avec adresse professionnelle au 15, Via Larga, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107840/550/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Ad Majora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Serafino Balestra, 27

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé nouvel administrateur

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Madame Danièle Martin

c) renommé commissaire aux comptes

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007107867/535/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Coupole Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.275.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Patrick Marsilli, concepteur, avec adresse professionnelle à Neuziou, F-29390 Scaer (France)

- Madame Catherine Guillotin, épouse Marsilli, assistante de direction, avec adresse professionnelle à Neuziou, F-29360 Scaer (France)

- Monsieur Morgan Marsilli, sans état particulier, avec adresse professionnelle à Neuziou, F-29360 Scaer (France).

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L- 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007107870/535/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pluspoint Software, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.832.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107871/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02704. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 24 octobre 2006:

- Ancienne situation associé unique:

	Parts sociales
DRUG ROYALTY USA, INC:	500
- Nouvelle situation associés:	
	Parts sociales
NEW DRUG ROYALTY LLC., 200 Bay Street, Suite 3120, Royal Bank Plaza, South Tower, M55 2J3 Ontario, Toronto (Canada)	120
THE GOLDMAN SACHS GROUP, Inc., 85 Broad Street, 10004 New York, New York (Etats-Unis d'Amérique)	130
BELKORP INVESTMENTS (DELAWARE), Inc, 1508 West Broadway, Suite 900, V6J 1W8 Vancouver, British Columbia (Canada)	22
HBK MASTER FUND L.P., 300 Crescent Court, Suite 700, 75201 Texas, Dallas (Etats-Unis d'Amérique) ...	70
CADUCEUS CAPITAL II, LP, 767 Third Avenue, 30th floor, 10017 New York, New York (Etats-Unis d'Amérique)	15
CADUCEUS CAPITAL MASTER FUND, 767 Third Avenue, 30th floor, 10017 New York, New York (Etats-Unis d'Amérique)	25
STRUCTURED PRINCIPAL STRATEGIES HOLDINGS, LLC, 301, South College Street, NC 0610 Charlotte, North Carolina 28288 (Etats-Unis d'Amérique)	80
ROYALTY ASSET INVESTMENT, LLC, c/o LB I GROUP Inc., 745 Seventh Avenue, 8th floor, 10019 New York, New York (Etats-Unis d'Amérique)	38
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour LSRC S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007107885/29/38.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G.C.I. Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.347.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement au siège social le 23 juillet 2007*

1. Les Administrateurs et Commissaire sortants sont réélus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012.

Administrateurs:

- M. Herbert Grossmann, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- M. Dominique Fontaine, demeurant à 53, bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
- M. Claude Schroeder, demeurant à 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.

Commissaire aux comptes:

- STRATEGO INTERNATIONAL S.A.R.L., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Référence de publication: 2007107913/792/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Conceptware, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 20.785.

—
*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 14 août 2007
lors de l'assemblée générale ordinaire des associés*

Il est décidé de renouveler les mandats de gérant de Messieurs John Rollinger et Henri Seiter, avec un pouvoir de signature conjointe, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour *CONCEPTWARE*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007107914/1652/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03223. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Action Coach Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.853.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société ACTION COACH EUROPE s.à.r.l., tenue le 14 juin 2007, que:

1) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Anthony Cannell, né le 10 août 1957 à Melbourne (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 13, Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070, de son poste de gérant.

2) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Vittorio Ciuffetelli, né le 25 septembre 1959 à Canberra (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 91, Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australie 4035, de son poste de gérant de la société.

3) L'Assemblée décide que la société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Brad Sugars dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour *ACTION COACH EUROPE S.à r.l.*
A. Cannell / B. Sugars

Référence de publication: 2007107915/1675/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01900. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ACS Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 40, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 58.541.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107830/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06884. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Solitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 43.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Enzo Liotino, 28, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107831/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Station SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 34.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, dans leur version abrégée, ont été déposés, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007107836/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01939. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Konnick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 32.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 août 2007 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2007:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- La société anonyme INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., I.G.C. S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.932.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2007:

- BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007107895/1161/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

—
RECTIFICATIF

Suite à des erreurs matérielles, veuillez prendre note que:

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Al Fardan Fardan Hassan Ibrahim Hassan est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Schwarzburg Martin est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

M. Dijkerman
Administrateur

Référence de publication: 2007107896/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 66.944.

—
RECTIFICATIF

Suite à des erreurs matérielles, veuillez prendre note que:

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Al Marar Mohamed Jabara Hassan Matar est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Al Romaiti Majed Salem Khalifa Rashed est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Al Fardan Fardan Hassan Ibrahim Hassan est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Al Kindi Abdulla Mohamed Khalifa Mohamed est la suivante, 125 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEEVIEW S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007107898/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ADFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.907.

In the year two thousand seven, on the third of September,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Anders Falck, company director, born in Karl Johan (Sweden), on April 30, 1947, residing at A-6100 Mösern bei Seefeld, Am Anger 6,
acting as associate of ADFC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, named below,
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in A-Mösern bei Seefeld, on August 17th, 2007.

2) Mrs Daisy Falck, company director, born in Gamlestad (Sweden), on November 3, 1948, residing at A-6100 Mösern bei Seefeld, Am Anger 6,

acting as associate of ADFC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, named below,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in A-Mösern bei Seefeld, on August 17th, 2007.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Mr Anders Falck and Daisy Falck, prenamed, represented as aforementioned, as sole associates of the Luxembourg company ADFC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 111.907, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on November 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 356 on February 17, 2006, request the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The associates resolve unanimously to put the Company into liquidation.

Second resolution

The associates resolve unanimously to appoint the company GALVEN INVESTORS, having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067, as liquidator of the Company.

The associates decide that the largest powers and especially those determined by the articles 144 and the followings of the law of August 10th, 1915, on commercial companies are granted to the liquidator.

The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 of the law of August 10th, 1915, without any special authorization of the general meeting of the associates in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Anders Falck, directeur de société, né à Karl Johan (Sweden), le 30 avril 1947, demeurant à A-6100 Mösern bei Seefeld, Am Anger 6,

agissant en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée ADFC, S.à r.l., ci-après nommée,

représenté aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à A-Mösern bei Seefeld, le 17 août 2007,

2) Madame Daisy Falck, directeur de société, née à Gamlestad (Sweden), le 3 novembre 1948, demeurant à A-6100 Mösern bei Seefeld, Am Anger 6,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée ADFC, S.à r.l., ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à A-Mösern bei Seefeld, le 17 août 2007,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Anders Falck et Madame Daisy Falck, prénommés, représentés comme il est dit, en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ADFC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le

numéro B 111.907, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 9 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 356 du 17 février 2006, prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer la société GALVEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 480067, comme liquidateur de la société.

Les associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2007, Relation: GRE/2007/3898. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 septembre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007108019/213/96.

(070123595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Serinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.730.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 19 juin 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à BELLINI COMPANY LIMITED, société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 98.274.

Depuis le 19 juin 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de SERINUS S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par BELLINI COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007107903/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 47.122.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société
tenue à Luxembourg le 26 juin 2007*

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls, M. Bruno Nieuwland et M. John Hayward en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer M. David Sach résidant 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange comme administrateur de la Société pour un terme se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
SHAI HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007107912/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 122.671.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 30 août 2007

Par résolutions prises en date du 30 août 2007, les associés de la Société ont pris acte de la démission de BGP INVESTMENT S.à r.l. du poste de gérant unique de la Société avec effet au 30 août 2007 et ont décidé de nommer M. Mark Dunstan, né à Melbourne (Australie), le 11 février 1962, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, gérant unique de la Société avec effet au 30 août 2007 pour une durée indéterminée en remplacement de BGP INVESTMENT S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
H2O FundCo S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007107910/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Société Civile Immobilière Lambert Schroeder, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg E 3.350.

L'an deux mille sept, le 13 avril 2007.

Ont comparu en assemblée générale extraordinaire:

Noms	Parts	Mandataire
Mme Marie-Thérèse Dupong, demeurant à L-Luxembourg, 11 Bvd Royal	540	
Mme Henriette Dupong, épouse O. Rossy, demeurant à L-7227 Bereldange, Am Gronn . .	750	

Mme Joan Dupong, demeurant à L-5970 Itzig, 7, rue des Muguets	20	
M. Henri Dupong, demeurant à L-2153 Luxembourg, 39, rue Antoine Meyer	10	
M. Lambert Dupong, dit Berry, demeurant à L-1117 Luxembourg, 59, rue Albert I ^{er}	10	
M. Philippe Dupong, demeurant à L-1117 Luxembourg, 59, rue Albert I ^{er}	10	M. Henri Dupong
M. Jacques Kauffman, demeurant à L-1117 Luxembourg, 61, rue Albert I ^{er}	20	
M. Jean Kauffman, demeurant à L-1544 Luxembourg, 5, rue Funck Brentano	20	M. Jacques Kauffman
Mme Marie-Elisabeth Kauffman, épouse Neuen, demeurant à L-1420 Luxembourg, 286, av. Gaston Diderich	20	M. Jacques Kauffman
Mme Marie-Christine Kauffman, demeurant à L-1650 Luxembourg, 10, av. Guillaume	20	M. Jacques Kauffman
M. Olivier Rossy, demeurant à L-7227 Bereldange, Am Gronn	180	
Total des parts: 1.600, rassemblant la totalité des parts émises.		

Lesquels ont décidé de modifier les statuts de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAMBERT SCHROEDER (société familiale) de façon à leur conférer la teneur suivante:

Dénomination, Objet, Siège

Art. 1^{er}. La société porte la dénomination SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAMBERT SCHROEDER.

Art. 2. Elle a pour objet la gestion et la mise en valeur des immeubles décrits à l'article 4 des présents statuts et de tout autre immeuble qu'elle pourrait acquérir par la suite.

Art. 3. Son siège social est à Luxembourg.

Apports, Capital social

Art. 4. Le capital est fixé à 123.946,76 Euros. Il est représenté par mille six cents parts sociales sans expression de valeur. Les comparants déclarent que la société est propriétaire des immeubles suivants:

- magasin au rez de chaussée et sous sol avec caves de l'immeuble résidence Puits Rouge 27-29, Grand-rue ensemble avec un
- appartement à l'entresol de l'immeuble Puits Rouge 27-29, Grand-rue, les deux ensemble représentant 429,9/1000 de l'immeuble
- emplacement de garage N^o 17 sis à l'immeuble Forum Royal à Luxembourg, bvd. Royal.

Art. 5. Les deux premiers immeubles décrits ont été acquis par acte passé devant Maître Roger Wurth le 10 décembre 1973, transcrit le 16 janvier 1974; l'emplacement de garage a été acquis par acte passé devant Maître Roger Wurth le 17 décembre 1973 et transcrit le 16 janvier 1974.

Divers

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Au vu des liens unissant la société immobilière Lambert Schroeder à la société en commandite simple Lambert Schroeder, les associés de cette dernière société, ainsi que cette société même - quant aux modalités de cession - sont assimilés aux associés de la société immobilière Lambert Schroeder.

Les parts ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à la majorité des deux tiers des parts présentes et représentées.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans les rapports tant entre eux que vis-à-vis des tiers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 9. La société a une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du ou des décédés.

De même, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis, en ce compris les nus-propriétaires et usufruitiers, sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un administrateur gérant, désigné par l'assemblée générale. L'administrateur gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Il administre les biens de la société et la représente vis-à-vis des tiers. Il consent ou accepte et résilie les baux et locations. Il touche les sommes dues à la société. Il paye les dettes.

Il peut agir en justice, en action ou en défense, au nom de la société.

Il arrête les comptes, dresse l'ordre du jour des assemblées et fait dresser les bilans.

Cette énumération est purement énonciative.

Toutefois l'administrateur gérant devra obtenir une autorisation de l'assemblée générale pour:

- 1) tout emprunt ou crédit supérieur à 125.000,- Euros
- 2) toute affectation hypothécaire des immeubles de la société
- 3) toute dépense dépassant 40.000,- Euros

L'article 1859 du Code Civil n'est pas applicable.

Art. 11. L'administrateur gérant sera rémunéré pour ses devoirs au moyen d'une indemnité fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société. Les associés peuvent nommer parmi eux un commissaire qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

Assemblée générale

Art. 13. Chaque année les associés sont réunis en assemblée générale convoquée par l'administrateur gérant avant la fin du mois d'avril. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par l'administrateur gérant quand il le juge opportun. Il doit tenir une telle assemblée générale extraordinaire endéans le délai de six semaines, si la demande lui en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins des parts sociales.

Les modifications des présents statuts sont décidées en assemblée générale extraordinaire des associés décidant à une majorité des deux tiers des parts présentes et représentées.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de l'administrateur gérant sur les affaires sociales, en discute et approuve ou redresse les comptes.

S'il y a lieu, elle analyse et autorise tous les actes excédant les pouvoirs de l'administrateur gérant.

Elle délibère et décide à la majorité simple de toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Dans toutes les assemblées générales chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Dissolution, liquidation

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, sa liquidation se fera par les soins de l'administrateur gérant et le cas échéant du commissaire de surveillance, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non associé.

Fait en onze exemplaires à Luxembourg, en mêmes dates qu'en tête.

s. Mme Henriette Dupong, épouse Olivier Rossy

s. Mme Marie-Thérèse Dupong

s. M. Olivier Rossy

s. M. Jacques Kauffman

s. M. Jacques Kauffman en tant que mandataire de M. Jean Kauffman

s. M. Jacques Kauffman en tant que mandataire de Mme Marie-Elisabeth Kauffman

s. M. Jacques Kauffman en tant que mandataire de Marie-Christine Kauffman

s. M. Henri Dupong

s. M. Henri Dupong en tant que mandataire de M. Philippe Dupong

s. Mme Joan Dupong

s. (M. Berry Dupong) Lambert Dupong Jr. dit Berry

Signatures.

Référence de publication: 2007107975/7750/117.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06115. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

By One European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

—
CESSION DE PARTS

Fait et passé par et entre

Monsieur Yves Richer propriétaire de 500 parts de la société BY ONE EUROPEAN (RC B 128364), Sise à L-8436 Steinfort, 8a, rue de Kleinbettingen,

ci-après dénommée (Le Cédant)

représentée par son gérant M. Bertrand Dupont

et

1. Monsieur Bertrand Dupont, 8A, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

2. la Société Anonyme CIORAN SA, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince,

représentée par son gérant M. Yves Richer,

ci-après dénommée (Le Cessionnaire)

Il est convenu ce qui suit:

1. Objet

Aux termes de statuts en date du 12 juillet 2007, il existe une société à responsabilité limitée dénommée BY ONE EUROPEAN au capital de 12.500,- €, divisé en 500 parts, enregistrée à Diekirch sous le N° B 128364, dont le siège social est à Steinfort et dont l'objet est:

La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billet à ordre et autres garantie de tous genres, ainsi que l'administration et la gestion de leur portefeuille. La société pourra notamment participer à la création et /ou au développement dans entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide de prêt, garanties ou par d'autres voies. La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avèreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception e celle de marchand de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

2. Origine de la Propriété

Le Cédant possède dans cette société 500 parts, en représentation de son apport en numéraire.

3. Cession

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière au Cessionnaire, qui l'accepte,

1. 60 % des parts soit 300 parts de la société BY ONE EUROPEAN avec tous les droits et obligations y attachés pour le prix de 7.500,- € (sept mille cinq cents euros) dont bonne et valable quittance à la société anonyme CIORAN SA.

2. 40 % des parts soit 200 parts de la société BY ONE EUROPEAN avec tous les droits et obligations y attachés pour le prix de 5.000,- € (cinq mille euros) dont bonne et valable quittance à Monsieur Bertrand Dupont,

Les Cessionnaires reconnaissent avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Y. Richer / B. Dupont, CIORAN SA

Le Cédant / Les Cessionnaires

- / -, Y. Richer

Référence de publication: 2007107984/822/49.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00954. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Europäische Kommission für gegenseitige Wirtschaftsbeziehungen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Marthas.
R.C.S. Luxembourg F 44.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 27. Juli 2007

Beschlüsse

1. Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung der Gesellschaft zum 31. Juli 2007, entsprechend Punkt 9.1 der Satzung.
2. Zum Liquidator der Gesellschaft wird Herr Vladislav Reger bestellt.
3. Die Abmeldung der Gesellschaft beim Handelsregister ist zu veranlassen.
4. Sollte nach Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein Restvermögen bleiben, wird dieses Vermögen der Gesellschaft HILFE FÜR KREBSKRANKE KINDER gespendet.
5. Sollten Verbindlichkeiten unbeglichen bleiben, haften alle ehemaligen Mitglieder der Gesellschaft gleichermaßen solidarisch gesamtschuldnerisch und begleichen diese Verbindlichkeiten.
6. Nach Abschluss der Liquidation sind die Gesellschaftsunterlagen an die Gesellschaft LUX DIAMOND TECHNOLOGIES s.a. zu übergeben und durch diese über die gesetzlich vorgeschriebene Zeit aufzubewahren.

Für die Richtigkeit des Auszuges
ABAKUS SERVICE s.a., Société Anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2007107972/2323/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Martin East & Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.399.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Martin East, Unternehmensberater, geboren in London, (Grossbritannien), am 24. September 1961, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse 6, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Frau Dagmar East, Kunsthistorikerin, geboren in Bonn (Bundesrepublik Deutschland), am 25. Januar 1963, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse 6, (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Martin East, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung MARTIN EAST & ASSOCIATES AG Wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die wirtschaftliche Beratung von Unternehmen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien von jeweils drei hundert zehn Euro (310,-EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsmäßig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäß den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Freitag des Monats Juni um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Martin East, Unternehmensberater, vorgeannt, neun und neunzig Aktien	99
2.- Frau Dagmar East, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: ein hundert Aktien	100

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.
- 3.- Ausnahmsweise kann der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Martin East, Unternehmensberater, geboren in London, (Großbritannien), am 24. September 1961, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse 6, (Bundesrepublik Deutschland), Vorsitzender des Verwaltungsrates;
 - b) Herr Marc Gawley, Unternehmer, geboren in Tameside, (Großbritannien), am 13. September 1977, wohnhaft in M34 3HJ Manchester, 6, York Road Denton, (Großbritannien);
 - c) Herr Wolker Wentz, Kaufmann, geboren in Bonn, (Bundesrepublik Deutschland), am 11. Februar 1968, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse 41, (Bundesrepublik Deutschland);
 - d) Herr Justin Winfield, Unternehmensberater, geboren in Nottingham, (Grossbritannien), am 14. April 1974, wohnhaft in L3Y 5V9 Ontario, 77 Huron Heights Drive Newmarket, Unit 304, (Kanada).

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S.à r.l., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20.114

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2013.

6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Martin East, vorgeannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: East, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3801. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007108015/231/143.

(070123674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Resources Services Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.793.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 8 août 2006 que l'actionnaire unique de la Société, MACQUARIE INVESTMENTS AUSTRALIA PTY LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ABN 28 069 416 977, a cédé la totalité de ses parts sociales comme suit:

a) 254 parts sociales à MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENTS PTY LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1, Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 112 017 919;

b) 2 parts sociales à MACQUARIE LIFE AUSTRALIAN ENHANCED EQUITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE LIFE LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 003 963;

c) 3 parts sociales à MACQUARIE AUSTRALIAN ENHANCED EQUITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

d) 10 parts sociales à MACQUARIE AUSTRALIAN ENHANCED PLUS EQUITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

e) 21 parts sociales à MACQUARIE ALPHA PLUS FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

f) 3 parts sociales à MACQUARIE ALPHA PLUS LEADERS FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

g) 8 parts sociales à MACQUARIE SMALL COMPANIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

h) 65 parts sociales à MACQUARIE AUSTRALIAN MARKET NEUTRAL FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

i) 25 parts sociales à MACQUARIE ALPHA OPPORTUNITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

j) 5 parts sociales à MACQUARIE HIGH CONVICTION FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

k) 1 part sociale à MACQUARIE AUSTRALIAN PURE INDEXED EQUITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

l) 1 part sociale à MACQUARIE INTERNATIONAL EQUITIES FUND, un fond établi auprès de MACQUARIE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Level 7, n° 1 Martin Place, Sydney, New South Wales, 2000, Australie, portant le Numéro de Société Australien ACN 002 867 003;

m) 34 parts sociales à CANVAS CAPITAL ASSOCIATES, L.L.C., une société constituée à Anguilla, les Antilles Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 174, Mitchell House, The Valley, Anguilla, les Antilles Britanniques;

n) 34 parts sociales à S.A.C. CAPITAL ASSOCIATES, L.L.C., une société constituée à Anguilla, les Antilles Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 58, Victoria House, The Valley, Anguilla, les Antilles Britanniques;

o) 221 parts sociales à OZ MASTER FUND, LTD., une société constituée à George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, dont le siège social est situé à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LTD, P.O. Box 896 G.T., Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman;

p) 30 parts sociales à OZ ASIA MASTER FUND, LTD., une société constituée à George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, dont le siège social est situé à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LTD, P.O. Box 896 G.T., Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman;

q) 3 parts sociales à OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, L.P., un limited partnership constitué à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dont le siège social est situé à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LTD, P.O. Box 896 G.T., Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007107986/7959/70.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09577. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Genièvres Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.285.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107931/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Oreka Finances S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.576.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Jacques Dreze, 116, rue Th. De Cuyper, B-1200, Bruxelles. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107829/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Eau de Vie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.400.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107961/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.

R.C.S. Luxembourg B 101.608.

—
Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la Société extraordinairement en date du 12 juillet 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'Administrateur-délégué, des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Miguel Angel Hernandez Lopez, administrateur-délégué, né à Murcia (E) le 25 octobre 1949, demeurant à L-9140 Bourscheid, 16 Bréimechterpad;

Madame Yvonne Hernandez, née Seiler, administrateur, née à Tägerig (CH) le 2 août 1955, demeurant à L-9140 Bourscheid, 16 Bréimechterpad;

Monsieur Kristian Hernandez, administrateur, né à Luxembourg (L) le 18 septembre 1978, demeurant à L-9140 Bourscheid, 16 Bréimechterpad.

Est nommé commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy en remplacement de la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A..

L'Assemblée prend note que la société a transféré son siège social au n° 16, Bréimechterpad à L-9140 Bourscheid. Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Bourscheid, le 12 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007108014/832/27.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070122629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Gesellchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 94.517.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007107826/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03384. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Misys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 30 mai 2007

Il résulte des résolutions que:

Monsieur Howard Alexander David Marsh, accountant, demeurant à 33 Rogers Way, Warwick, CV34 6PY, United Kingdom, a été coopté en tant qu'administrateur de la société avec effet au 31 mai 2007 en remplacement de Monsieur Howard Evans, administrateur démissionnaire avec effet au 31 mai 2007.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007107920/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Chester Opportunity 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.290.

—
In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.465,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CHESTER OPPORTUNITY 1, société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.290 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg on January 2, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 474 of May 2, 2003, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint Mr. David Smith, manager of the Company, born on May 4, 1940 in New-York, U.S.A, residing professionally at 17, Chester Square, SW1 9H5 London, United Kingdom, as liquidator of the Company (hereinafter the «Liquidator»).

The Extraordinary General Meeting resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

He may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will receive no compensation for accomplishment of his duties as liquidator of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.465,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en leur qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CHESTER OPPORTUNITY I, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.290 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 2 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 474 du 2 mai 2003, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer M. David Smith, gérant de la société, né le 4 mai 1940 à New-York, Etats-Unis, résidant professionnellement au 17, Chester Square, SW1 9H5 Londres, Royaume-Uni, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur ne recevra aucune compensation pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 / 19051. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007108020/202/89.

(070123594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Cottonwood Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.507.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107923/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01564. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Desalline S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.195.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107926/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01580. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Demeures en Var S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.375.

—
Extrait des décisions des Gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107928/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

**Immofirst, Société Anonyme,
(anc. Tilly Holding A.G.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 52.635.

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TILLY HOLDING A.G., ayant son siège social à L-Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 17 octobre 1995 par-devant le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, inscrite au registre des sociétés section B numéro 52.635, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 655 du 23 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale;
- 2.- Modification de l'objet social;
- 3.- Refonte complète des statuts;
- 4.- Démissions nominations statutaires;
- 5.- Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en IMMOFIRST.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social comme précisé ci-après.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les « Statuts »).

1.2 La Société adopte la dénomination IMMOFIRST.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou l'Administrateur Unique de la Société (l'«Administrateur Unique») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

3. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, l'administration, l'achat et la vente ainsi que la gérance, la location et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non-bâtis ainsi que le commerce de tout matériel de construction.

La Société peut faire des emprunts, emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements; elle peut également procéder à l'émission d'obligations. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société a encore comme objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Par décision du Conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique, la Société peut établir des agences, annexes, filiales et succursales au Grand-Duché comme à l'étranger.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, suivant la demande de l'actionnaire et dans le respect des conditions légales.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

6. Conseil d'administration.

6.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (les administrateurs) au moins, actionnaires ou non.

6.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé par au moins trois administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec les dispositions législatives.

6.3 Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment

par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

6.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

7. Réunions du Conseil d'administration.

7.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président sera nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

7.2 Le Conseil d'Administration pourra se doter d'un règlement intérieur qui devra être accepté et signé par tout administrateur. En l'absence de règlement intérieur, les dispositions de ci-après reprises sont applicables.

7.3 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

7.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

7.5 Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

7.6 Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

7.7 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

7.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions est réputée être celle de la date de la dernière signature.

7.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

7.10 La réunion tenue par voie circulaire ou par des moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

7.11 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

8. Pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

8.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

8.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

9. Délégation de pouvoirs.

9.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

9.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et engager des salariés et fixer leurs émoluments ou rétributions.

10. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de cet Administrateur Unique qui devra, le cas échéant être détenteur de l'autorisation de commerce afférente à l'objet de la Société ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature

conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

11. Commissaire aux comptes.

11.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

11.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années en étant renouvelable.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

12. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.

12.1 S'il y a un seul actionnaire, ce dernier assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend ses décisions par écrit en les inscrivant comme procès-verbal dans un registre prévu à cet effet au siège de la société.

12.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

12.4 Tout actionnaire a le droit de voter par lui-même ou par mandataire. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.6 Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation affective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises en son et en image de façon continue. En cas d'interruption du son, de l'image ou du moyen permettant l'identification des participants de la retransmission, l'assemblée est automatiquement ajournée à partir de l'instant de l'interruption jusqu'à la reprise du son, de l'image ou du moyen permettant l'identification des participants de la retransmission. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

12.7 Le vote par correspondance au moyen d'un bulletin de vote par correspondance est permis. Ce bulletin doit contenir: le lieu et la date de l'assemblée générale, l'adresse postale exacte, la date et l'heure ou le vote doit avoir été reçu au plus tard par le bureau de l'assemblée, l'ordre du jour et les résolutions soumises à l'assemblée indiquées de telle façon que le vote de toute résolution puisse être distingué sans équivoque en vote favorable, défavorable, abstention ou blanc par le cochement d'une case prévue à cet effet et l'émargement pour chaque résolution. En outre ce bulletin de vote doit indiquer le nom, prénom, qualité et adresse et signature du votant ainsi que le nombre de titres et nombres de voix.

12.8 Pour les titres au porteur, il y a lieu d'ajouter au bulletin de vote une preuve de l'immobilisation des titres auprès de l'établissement financier dépositaire désigné ou à indiquer.

12.9 En cas de doute sur la qualité du votant, le bureau de l'assemblée ou son président pourra écarter le bulletin du vote; cet incident sera mentionné au procès-verbal avec indication de la raison de l'écartement.

12.10 Le cas échéant, les dispositions qui précèdent s'appliquent aux assemblées des obligataires ou aux assemblées mixtes.

12.11 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées suivant les dispositions légales en vigueur.

12.12 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins trois quarts (3/4) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

12.13 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

13. Lieu et date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la commune du siège de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures.

14. Autres Assemblées générales. Tout administrateur ou commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

15. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

16. Année sociale.

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

17. Répartition des bénéfices.

17.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

17.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

17.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

18.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

18.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

19. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ensemble des anciens administrateurs en leur donnant décharge pour leur mandats respectifs et décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans:

1. La société anonyme VENDOME INTERNATIONAL S.A., avec siège social aux Seychelles, Oliaji Trade-Centre, Francis Rachel Street, Victoria-Mahé, dûment représentée;

2. La société anonyme ELYSEES HOLDING S.A., avec siège social aux Seychelles, Oliaji Trade-Centre, Francis Rachel Street, Victoria-Mahé, dûment représentée;

3. M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, établi au 95, Grand-Rue à L-1661 Luxembourg.

Est nommée Président du Conseil d'Administration:

La société anonyme VENDOME INTERNATIONAL S.A., prénommée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ancien commissaire aux comptes en lui donnant décharge pour son mandat et décide de nommer en son remplacement pour une période de six ans: La société LUXREVISION S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide transférer le siège social au 16, rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, R. Uhl, H. Janssen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/7961. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007108018/211/264.

(070123809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 25 mai 2007
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007. Ces administrateurs sont:

- Monsieur Marc Giorgetti, avec pour adresse au 2, route de Longwy à L-7423 Dondelange
- Monsieur Pascal Decoppet avec pour adresse au 1-3, rue Jacques Balmat à CH-1211 Genève 11
- Monsieur Philippe Dupont avec pour adresse au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg

A l'unanimité, il a été décidé de nommer au poste de commissaire, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN avec pour adresse au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

SAXO S.A.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

Expert-Comptable

Signature

Référence de publication: 2007107909/1652/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Keynet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.304.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-third of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

BOVEMOOR COMPANY LIMITED, having its registered office in 21 St Thomas Street, Bristol BS1 6JS, United Kingdom, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., duly represented by Fabrice Geiner and Paul Lefering, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2007.

Which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said person represented as described above has requested the undersigned notary to state:

- that the company KEYNET S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poset, (R.C.S. Luxembourg B 79.304), (the «Company») has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, of November 20th, 2000, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 480 of June 26th, 2001, under the laws of Luxembourg;
- that the Company's articles of incorporation have not been amended after the incorporation;
- that the capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are currently held by Bovemoor Company Limited.

After these statements, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of the Company, stated and, insofar as necessary resolved, that the Company is dissolved and liquidated with immediate effect and that:

- as a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being BOVEMOOR COMPANY LIMITED, pre-named, shall be vested with all assets and liabilities of the Company;

- BOVEMOOR COMPANY LIMITED, prenamed shall be liable for all liabilities, if any, and all other commitments of the Company, as well as for the expenses of this deed;
- the liquidation of the Company shall thus be completed and the Company shall be definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge shall be granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the proper performance of their respective duties;
- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office of the Company, in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BOVEMOOR COMPANY LIMITED, avec siège social à 21 St Thomas Street, Bristol BS1 6JS, Grande-Bretagne, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., dûment représentée par Fabrice Geiner and Paul Lefering, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, tel que décrit ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société KEYNET S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 79.304), (la «Société») a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480 du 26 juin 2001, sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg;
- que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution;
- que le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes détenues par BOVEMOOR COMPANY LIMITED.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique de la Société, déclare et pour autant que de besoin décide que la Société est dissoute et liquidée avec effet immédiat et que:

- en conséquence de cette dissolution et liquidation l'actionnaire unique, BOVEMOOR COMPANY LIMITED, pré-qualifiée, sera investi de tout l'actif et de tout le passif de la Société;
- BOVEMOOR COMPANY LIMITED, préqualifiée, demeurera responsable de toutes les dettes, s'il en existe, et de tous engagements de la Société, de même que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la Société sera ainsi achevée et la Société sera définitivement dissoute et liquidée;
- décharge pleine et entière sera donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour le bon exercice de leurs fonctions respectives;
- les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, P. Lefering, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, LAC/2007/24547. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108040/5770/83.

(070123651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

3D Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.083.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

Conseil d'Administration:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2013 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Duplat Benoît, Administrateur de Sociétés, 178A, avenue Blücher, B-1180 Bruxelles

Commissaire aux Comptes:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007107893/750/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.526.

—
L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATTITUDE STUDIO LUX S.A., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 100.526 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 24 juin 2004, numéro 648. Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Madame Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui nomme comme secrétaire Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

6. Modification du titre suivant l'article 11 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

7. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

8. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels membres peuvent être ou ne pas être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommé ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 9 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, dans les conditions prévues à l'article 60 de la loi.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 10 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué. Le conseil d'administration pourra par ailleurs déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le titre suivant l'article 11 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence le titre suivant l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Année sociale

Assemblées générales

Décision de l'Actionnaire unique»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 14 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 16 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Pizzo, S. Gudmannsson, R. Mouton, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19850. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé)F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108043/242/139.

(070123625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Suite à une résolution de l'associé unique de la société CS HYPERMARKETS No. 2 S.à r.l., les personnes suivantes ont été nommées au Conseil de Gérance, pour une durée indéterminée, avec effet au 18 mai 2007:

M. David Cunnington,

ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, Royaume-Uni

M. Michael Chidiac,

ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007107908/801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 432.159.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.434.

EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2007, l'associé unique de PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG SARL a décidé d'accepter la démission de M. Tom Brenner, avec effet au 31 juillet 2007, et de nommer M. Andre Petrunoff comme gérant en remplacement de M. Tom Brenner, avec effet le même jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 et approuvant les comptes de l'année 2009.

En conséquence de quoi, le Conseil de gérance est, à partir du 31 juillet 2007, composé comme il suit:

Carl Hill, né à Stockport (UK), le 13 novembre 1957, demeurant au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Camilla Uden, née à Göteborg (Suède), le 6 mars 1964, demeurant à Apt 9 Embassy Court, Prince of Wales Terrace, Dublin 4, République d'Irlande,

Andre Petrunoff, né à New York State (USA), le 13 avril 1962, demeurant au 150 42nd Street, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2007107917/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

**USG Financial Forces S.A., Société Anonyme,
(anc. Alter Ego S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTER EGO S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.107, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 24 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1367 du 24 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Verbruggen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Anvers (Belgique). Monsieur Dirk Verbruggen occupe également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Tibaldo, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société de ALTER EGO S.A. en USG FINANCIAL FORCES S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la société en celui d'un cabinet de recrutement et modification de l'article 3 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet celui d'un cabinet de recrutement et plus particulièrement la recherche et la sélection de personnel pour le compte de tiers ainsi que le détachement de personnel salarié auprès d'entreprises clientes.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en USG FINANCIAL FORCES S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Forme et dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois prenant la dénomination de USG FINANCIAL FORCES S.A., ci-après désignée par «la Société».»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société à celui d'un cabinet de recrutement et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet celui d'un cabinet de recrutement et plus particulièrement la recherche et la sélection de personnel pour le compte de tiers ainsi que le détachement de personnel salarié auprès d'entreprises clientes.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- €).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Verbruggen, F. Tibaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 2 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007108036/202/86.

(070123711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Dietlikon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.452.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-third of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BLACK DRUM LIMITED, a company incorporated in Gibraltar with incorporation number 91846, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal given on August 22, 2007,

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of DIETLIKON HOLDING S. à r.l., R.C. B number 116.452, with registered office in Luxembourg.

- The company DIETLIKON HOLDING S.à r.l., R.C. B Number 116.452 was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated May 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1398 of July 20, 2006.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by five hundred (500) common shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party as sole shareholder of the company hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that it has no liabilities toward third parties, the sole shareholder being vested with all the assets but it expressly declares that it will take over any presently unknown liability before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the manager of the company for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which we the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLACK DRUM LIMITED, une société constituée à Gibraltar sous le numéro 91846, avec siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2007.

le 23 août 2004,

laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination DIETLIKON HOLDING S.à r.l., R. C. B n° 116.452, avec siège social à Luxembourg.

- La société anonyme DIETLIKON HOLDING S.à r.l., R.C. B numéro 116.452 fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1398 du 20 juillet 2007.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24798. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108042/5770/87.

(070123646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007

Conseil d'Administration:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2013 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007107892/750/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

UBP Multifunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.602.

—
Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire que

- Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Pascal Gisiger avec effet au 26 juillet 2007.
- Monsieur Pierre Berger en qualité d'administrateur a été coopté avec effet au 1^{er} août 2007 en remplacement de Monsieur Pascal Gisiger pour une période qui prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

A la date du 1^{er} août 2007, le Conseil d'administration est composé comme suit:

M. André Gigon, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

M. Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

M. André Labranche, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007107890/1670/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Toitures des Trois Frontières, Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clémency, 43A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.870.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TOITURES DES TROIS FRONTIERES, ayant son siège social à L-4967 Clémency, 43A, rue de la Chapelle,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 551 du 28 octobre 1996, et inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 55.870.

L'assemblée est présidée par Monsieur André Gillet, couvreur, demeurant à B-Hondelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Jacques, couvreur, demeurant à B-Martelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard Scholtus, comptable, demeurant à B-Saint Léger.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille trois cents (1.300) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de soixante-quinze mille deux cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatre cents (75.273,84 €), pour le porter à cent sept mille cinq cents (107.500,-) euros, représenté par mille trois cents (1.300) actions sans valeur nominale. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

3.- Modification des conditions de transfert de siège et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Adaptation des statuts suite à la loi du 25 août 2006.

5.- Décharge à donner aux administrateurs. Réélection du conseil d'administration.

6.- Décharge à donner au commissaire aux comptes. Réélection du commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital en euros et de l'augmenter à concurrence de soixante-quinze mille deux cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatre cents (75.273,84 €), pour le porter à cent sept mille cinq cents (107.500,-) euros, représenté par mille trois cents (1.300) actions, sans valeur nominale.

La prédite augmentation a été effectuée comme suit:

- à concurrence de deux cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatre cents (273,84 €), par incorporation d'une partie des réserves disponibles,

- à concurrence de soixante-quinze mille (75.000,-) euros en espèces, par chacun des associés au prorata de sa participation,

de sorte que la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts est supprimé et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent sept mille cinq cents (107.500,-) euros, représenté par mille trois cents (1.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert de siège. En conséquence, les deuxième et troisième paragraphes de l'article 1^{er} des statuts sont supprimés et remplacés par les suivants:

«Le siège social est établi à Clémency.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait

obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.»

Quatrième résolution

Suite à la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

- article 1^{er} : il est inséré après le premier paragraphe la phrase suivante: «La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.»

- article 4: il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

- article 5:

- il est inséré le paragraphe suivant entre les deuxième et troisième paragraphes:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

- à l'ancien cinquième paragraphe les mots «est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et» sont supprimés.

- aux sixième et septième anciens paragraphes, les termes «cinq cent mille francs (500.000,-)» sont supprimés et remplacés par douze mille quatre cents (12.400,-) euros.»

- article 10: il est inséré un deuxième paragraphe comme suit: «Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

- article 11: il est inséré un deuxième paragraphe comme suit: «Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'ensemble du conseil d'administration et aux administrateurs-délégués pour leur gestion jusqu'à ce jour.

Elle réélit le conseil d'administration pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012 comme suit:

Monsieur André Gillet, couvreur, demeurant à B-6780 Hondelange, 64, rue de la Chapelle,

Monsieur Claude Jacques, couvreur, demeurant à B-6630 Martelange, 53D, route de Bastogne,

Madame Carine Back, employée privée, demeurant à B-6780 Wolkrange, 23, rue des Calvaires.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour sa mission jusqu'à ce jour.

Elle réélit comme commissaire aux comptes pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012: la société GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A., à L-8469 Gaichel, Maison 4.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ deux mille trois cent cinquante (2.350,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: A. Gillet, C. Jacques, B. Scholtus, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2007, Relation: MER/2007/795. — Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007108032/232/113.

(070123947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Lux-PS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.

R.C.S. Luxembourg B 93.013.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pascal Knebler, directeur de sociétés, demeurant à L-4993 Sanem, 69, Cité Schmiedenacht.

2. Madame Nadia Knebler-Saibene, employée privée, demeurant à L-4993 Sanem, 69, Cité Schmiedenacht, ici représentée par Monsieur Benoît Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée LUX-PS, S.à r.l., avec siège social à Sanem, constituée suivant acte notarié, en date 10 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 514 du 13 mai 2003, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission du poste de gérant de la Société de Monsieur Pascal Knebler et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jens Peter Andersen, directeur de société, demeurant à B-6717 Lottert, 412, rue de la Barrière, né à Give (Danemark), le 1^{er} octobre 1968.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société par sa signature individuelle.

Troisième résolution

L'Assemblée marque son accord avec la cession de 61 parts sociales détenues par Monsieur Pascal Knebler à un tiers savoir Monsieur Jens Peter Andersen.

Quatrième résolution

L'Assemblée marque son accord avec la cession de 27 parts sociales détenues par Monsieur Pascal Knebler à Madame Nadia Knebler-Saibene.

Les formalités requises par l'article 1960 du code civil seront effectuées par les parties concernées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.

Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Boevange-sur-Attert. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Knebler, B. Castelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18192. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108049/242/46.

(070123621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.
